Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20210107-151220-11-DE
Date de télétransmission : 07/01/2021
Date de réception préfecture : 07/01/2021

DEPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 15 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PUBLIE LE : 07 JAN. 2021

Délibération n°151220-11 : Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la sociéte CELLNEX France

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Jean-Luc GRIS, PRESIDENT Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
IL INGENERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	**1 (10 communes)**
Communauté d'Agglomération	:	**1 (5 communes)**
QUORUM	:	**9**
Délégués présents	:	***11***
Pouvoir	:	***1***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20210107-151220-11-DE
Date de télétransmission : 07/01/2021
Date de réception préfecture : 07/01/2021

VALOSEINE / CS – 151220-11

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE CELLNEX FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur MONNIER, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du comité syndical SIVaTRU du 03 avril 2019, autorisant son Président à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société CELLNEX France ;

VU la convention d'occupation du domaine public avec la société CELLNEX France, signée le 09 avril 2019 ;

VU le projet d'avenant proposé par la société CELLNEX France.

CONSIDERANT que la convention entre le SIVaTRU et la société CELLNEX, signée le 09 avril 2019, autorisait l'implantation d'antennes relais à des emplacements définis ;

CONSIDERANT que, lors de la dissolution du SIVaTRU, le 31 décembre 2019, le SIDRU (ancien nom du syndicat VALOSEINE) a récupéré la convention d'occupation du domaine public avec la société CELLNEX France ;

CONSIDERANT que dans le cadre du lancement des travaux, le SIDRU s'est rendu compte que l'emplacement qui avait été défini dans la convention était situé au niveau de l'actuelle déchetterie du SIVaTRU ;

CONSIDERANT les projets d'extension de la déchetterie, il est nécessaire de redéfinir un autre emplacement compatible avec ces projets ;

CONSIDERANT que le projet d'avenant proposé par la société CELLNEX vient redéfinir les emplacements prévus par la convention.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président, et en avoir délibéré **à l'unanimité** ,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la société CELLNEX France.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 07 JAN. 2021

Transmis en préfecture et affiché le 07 JAN. 2021

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.